

L'attractivité du territoire commence dès la Petite Enfance

Auto saisine n°2

Juillet 2023

(Validée par les membres du Conseil de Développement le 10 Juillet 2023)

Sommaire

I Introduction	Page 3
II Constats	Page 5
III Préconisations	Page 8
IV Conclusion	Page 12

Annexes

- Remarques des élus et services de la Communauté de Communes (Réunion du 14/09/2023) Page13
- Remarques des structures œuvrant sur le secteur de la Petite Enfance (Réunion du 21/09/2023)..... Page 14

I INTRODUCTION

Le Conseil de Développement, à travers sa commission « Enfance Jeunesse et Lien Social » a souhaité réfléchir aux moyens mis au service de la population pour faciliter la prise en compte de ses besoins, notamment dans le domaine de l'accueil des familles jeunes et actives et participer ainsi à l'étude d'une meilleure attractivité de notre territoire.

La diversité et la complexité des questions posées nous a conduit à aborder ces questions de façon plus sectorisée. Nous avons ainsi décidé, dans un premier temps, de nous intéresser aux problèmes liés à l'accueil des enfants de moins de trois ans.

En effet, il nous semble que notre collectivité devrait conduire une politique plus volontariste favorisant l'accueil de nouvelles familles qui pourraient, dans la situation actuelle, être tentées de s'installer dans d'autres régions ayant développé une offre plurielle de services.

Nous pensons que notre territoire devrait organiser et/ou favoriser un accueil diversifié permettant aux actifs de trouver facilement une réponse plus appropriée aux souhaits légitimes qu'ils ont pour leurs enfants en bas âge.

Le diagnostic réalisé en 2018-2019 par notre Communauté de Communes ayant servi de support à la Convention Territoriale Globale (CTG) avait identifié certaines lacunes dans le domaine de l'offre d'accueils et de services de l'enfant en prônant qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des familles. Or, la commission « Enfance Jeunesse et Lien Social » n'a pas constaté d'évolution notable dans ce domaine, alors que l'un des cinq objectifs prioritaires retenus par la CTG était bien de « renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles ».

L'ensemble des travaux et réflexions de notre commission la conduit à penser que l'accueil des enfants de moins de trois ans et de leurs familles devrait de toute évidence dépasser le stade des objectifs prioritaires en s'inscrivant dans une véritable stratégie d'action.



C'est la raison pour laquelle, la commission a proposé au Conseil de Développement du Civraisien en Poitou réuni en assemblée plénière le 5 Avril 2023 de se saisir de ce sujet.

II CONSTATS

Constat 1

Le premier constat relatif au territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est d'ordre géographique puisqu'il a trait à son étendue et aux difficultés qu'elle est susceptible d'engendrer. Il est indéniable que les distances à parcourir pour accéder à de nombreux services déterminent grandement le choix des familles concernant leur lieu de résidence et les difficultés inhérentes à l'accueil des jeunes enfants sont particulièrement prégnantes lorsque ces familles doivent trouver où s'installer.

En effet, l'étendue du territoire qui est avant tout rural, la diversité des lieux de vie parfois dépourvus d'école et de commerces, les distances entre eux et l'éloignement éventuel par rapport aux trois pôles d'attraction que sont CIVRAY, GENCAY et VALENCE EN POITOU, posent un réel problème aux familles qui peinent déjà à trouver un logement surtout en location.

Cette difficulté est encore accentuée par le fait que leur lieu d'habitation n'est pas toujours bien desservi par des axes de circulation dont l'accessibilité est très variable selon les trajets.

Constat 2

L'accueil des enfants de moins de trois ans sur le territoire supposerait de tenir compte de leur nombre par communes et de connaître si possible les souhaits des familles.

Or, nous n'avons pas réussi à accéder à ces informations dont les sources semblent disparates

Il serait donc pertinent de faciliter l'accès à ces informations en les regroupant pour permettre leur étude de façon exhaustive.

Constat 3

De même, à notre niveau, nous n'avons pas réussi à savoir où se situaient les assistantes maternelles et, semble-t'il, il n'existe pas de carte indiquant où il était possible de les trouver. Par contre, il résulte des études que nous avons pu consulter que la population des assistantes maternelles sur le territoire est vieillissante et que cette situation va à moyen terme poser problème. Toutefois, nous ignorons si un état des lieux est fait ou envisagé et à l'initiative de qui.

Il semble n'exister que trois Relais Assistantes Maternelles (RAM), à GENCAY, VALENCE EN POITOU et CIVRAY, mais nous n'avons pas d'information précise sur leur sphère d'intervention. Ne faudrait-il pas que leur implantation soit similaire à celle des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ?

Par contre, nous savons qu'il existe quelques Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) dont le nombre est en augmentation.

Constat 4

D'une manière générale, nous avons constaté un déficit d'organisation globale de l'accueil de la petite enfance sur le territoire et à tout le moins, une information disparate et insuffisante des citoyens :

- Nous ignorons quel est le rayonnement exact des Relais Petite Enfance (RPE), et des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).
- Nous notons qu'il n'existe qu'un seul lieu d'accueil collectif (d'un maximum de 11 places) à CIVRAY pour l'ensemble du territoire.
- Nous ne savons pas si des crèches parentales ont été créées.
- Nous n'avons aucune connaissance de l'existence d'un accueil des enfants au domicile des parents et par quels organismes.

L'analyse de l'adéquation entre les moyens d'accueil des enfants de moins de trois ans, les besoins et les choix des familles ne semble pas avoir été faite en prenant en compte l'ensemble des paramètres.

Ce constat en l'état laisse entrevoir une insuffisance probable de la répartition territoriale des lieux et services d'accueil de la petite enfance et partant, une inégalité des citoyens dans les possibilités de choix de structures d'accueil pour leur(s) enfant(s).

Constat 5

Le bilan établi par la Communauté de Communes (diaporama du 17 Janvier 2023) ne fait qu'effleurer la situation, car il n'aborde pas tous les aspects du sujet.

- Il ne comprend pas d'analyse globale et n'envisage pas de solutions à la mesure de l'enjeu.
- On ne perçoit pas non plus de stratégie d'ensemble démontrant une volonté affirmée de proposer aux habitants du Civraisien en Poitou un service d'accueil de la petite enfance qui permettrait à tous un véritable choix, quel que soit leur lieu de résidence. Nous n'avons pas noté non plus qu'il était envisagé de favoriser l'émergence d'un tel service.

III PRECONISATIONS

Les membres du Conseil de Développement estiment donc qu'une offre véritable d'accueil multimodal devrait être mise en place ou favorisée sur le territoire et que l'information qui en serait faite devrait être rationalisée et plus accessible.

Pour ce faire, le Conseil de Développement du Civraisien en Poitou émet quelques préconisations dont la mise en place ou la mise en action ne revêt pas forcément la même urgence, mais serait indispensable pour permettre aux familles de trouver plus facilement un accueil diversifié sur tout le territoire, quel que soit l'endroit où ces familles résident.

Le degré d'urgence pourrait être de trois niveaux :

- * Une étoile : à prioriser
- ** Deux étoiles : A réaliser le plus rapidement possible
- *** Trois étoiles : A planifier et réaliser dans les trois ans

Préconisation 1

Doter la Communauté de Communes des outils et des moyens lui permettant notamment d'avoir une meilleure connaissance de la population de son territoire, de son évolution et de ses besoins en services. (*)

Cette connaissance semble faire défaut à tout le moins dans le domaine de la petite enfance et un regroupement des données permettrait de mieux appréhender les difficultés présentes et à venir.

D'une manière générale, le Conseil de Développement pense qu'il appartient à la Communauté de Communes de réaliser les études et travaux regroupant les données utiles à une meilleure compréhension des problèmes dans chaque domaine entrant dans son champ de compétences et indispensables à leur étude comme à leur traitement par les services et partenaires.

Ce regroupement pourrait prendre la forme d'un open data alimenté par les différentes parties prenantes en fonction des questions abordées.

Préconisation 2

Donner mandat à la Commission Enfance Jeunesse de piloter sur le territoire l'offre plurielle d'accueil de la Petite Enfance en l'accompagnant elle-même d'un Comité de Pilotage (*)

2.1 Compte tenu des constats qui ont été faits depuis 2018, des fiches actions rédigées dans la CTG, des constats réalisés en 2022 et 2023, il s'agirait de permettre à cette Commission et aux élus qui la composent, d'avoir la latitude indispensable pour faire des propositions d'orientation et d'organisation globale sur tout le territoire. Autrement dit, Il s'agirait de lui donner les moyens d'initier un pilotage organisationnel, selon une feuille de route clairement définie et validée par le Conseil Communautaire, avec un budget en adéquation avec sa mission. Enfin, la Commission devrait disposer d'une délégation suffisamment large pour piloter la mise en place opérationnelle de sa feuille de route.

L'objet serait notamment de faire des propositions qui tiendraient compte des disparités territoriales afin de les réduire, voire de les supprimer à moyen ou à plus long terme afin que les familles aient un véritable choix d'accueil quasiment identique sur le territoire. Un tel choix s'inscrirait tout à fait dans le principe d'égalité des citoyens qui devrait d'une manière générale prévaloir dans toutes les actions et réalisations sur le territoire.

L'objet serait également de suivre les évolutions de l'organisation pour proposer d'éventuels aménagements.

2.2 Cette mission nécessiterait de toute évidence d'être accompagnée par un Comité de Pilotage au sein duquel siègeraient quelques élus de la Communauté de Communes (Finances, Attractivité, ...), la CAF, la MSA, des représentants des Assistantes Maternelles et des partenaires impliqués dans la Convention Territoriale Globale, auxquels il conviendrait d'adjoindre le Conseil de Développement.

Ce Comité de Pilotage pourrait se réunir au moins deux fois par an afin de donner son avis sur les propositions et l'avancée des travaux de la Commission.

Préconisation 3

Mettre en place sur le site de la Communauté de Communes une information exhaustive, destinée aux habitants, sur l'accueil de la petite enfance. ()**

Il s'agirait de créer sur le site de la Communauté de Communes une rubrique dans laquelle la population pourrait trouver toutes les informations relatives à cet accueil, tant les informations générales sur la garde des enfants avec renvois possibles sur des sites plus spécialisés, que les informations plus pratiques et locales, telles que la localisation des assistantes maternelles, celles des MAM, des RPE, des LAEP, ..., par communes.

Bien entendu, cet important dispositif serait à étudier et à travailler en collaboration avec la CAF, la MSA, les PMI, les mairies, ... de telle sorte qu'il s'inscrive dans une dynamique de complémentarité et qu'il puisse bénéficier d'une mise à jour permanente, tout en respectant les prescriptions de la CNIL.

Préconisation 4

Mener une véritable politique destinée au métier d'assistantes maternelles ()**

Il s'agirait de mettre en place en partenariat avec la CAF, la MSA, les PMI, ... une politique volontariste qui favoriserait le recrutement des assistantes maternelles, par une information des personnes susceptibles d'être intéressées par ce métier (réunions, conférences, affichage, ...) et ce, afin de pallier l'inéluctable vieillissement constaté de la population des assistantes maternelles qui vont devoir être remplacées.

Il s'agirait également de faciliter l'accompagnement et les rencontres des assistantes maternelles en augmentant le nombre de points de partages. Les points fixes de réunions aujourd'hui au nombre de trois à partir de GENCAY, VALENCE EN POITOU et CIVRAY, pourraient en effet mieux rayonner en itinérance autour de ces trois pôles.

Préconisation 5

Réaliser ou favoriser d'autres structures « multi-accueils » (*)**

Il est patent que le seul point « multi-accueils » situé à CIVRAY dont la capacité d'accueil est de onze enfants pour tout le territoire est plus qu'insuffisant.

Il serait légitime de penser que les parents de jeunes enfants habitant ailleurs que dans la « sphère » de CIVRAY puissent vouloir privilégier un accueil collectif plutôt que de confier leurs enfants à une assistante maternelle dont le coût de revient est plus élevé et pas toujours accessible aux revenus les plus modestes.

Aussi, le Conseil de Développement estime que la Communauté de Communes devrait s'engager dans la réalisation d'accueils collectifs, à l'instar de celui qui existe à CIVRAY ou à tout le moins inciter très fortement à la mise en place de tels points d'accueils. Il serait d'ailleurs judicieux que ces points d'accueil collectif soient situés là où la population est plus importante et qu'ils soient faciles d'accès au regard des axes routiers existants de telle sorte que leur rayonnement en soit facilité.

Il serait également pertinent que la Communauté de Communes favorise l'implantation de crèches parentales dès lors qu'il existerait un besoin faute de structures collectives et une volonté des familles de pallier cette lacune.

IV CONCLUSION

Le principe d'égalité des citoyens dans le choix des services d'accueil de la petite enfance nous paraît primordial et la Communauté de Communes devrait prendre toute la mesure de l'importance de cet enjeu pour notre territoire afin d'en faire l'un des points forts de notre attractivité.

Au plan national, le futur Service Public de la petite enfance dont les mesures phares ont été dévoilées récemment (100 000 solutions d'accueil en plus d'ici 2027 avec l'objectif maintenu de 200 000 places nouvelles à l'horizon 2030, une enveloppe de 5,5 milliards d'euros en cinq ans et des communes désignées comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, ...) constituera une opportunité que la Communauté de Communes devrait saisir pour développer une politique plus volontariste.

Annexes

Commentaires et remarques des élus et techniciens des services communautaires chargés des questions de petite enfance lors de la rencontre de présentation du 14 septembre 2023 :

Sur les constats

Les constats qui ont été faits par le Conseil de Développement dans le cadre de cette auto saisine ont pour la plupart été identifiés par les services et font déjà l'objet des travaux de la prochaine Convention Territoriale Globale (CTG).

Des éléments chiffrés existent et peuvent être transmis à la demande, lorsque la Communauté de Communes les détient et à condition qu'ils soient divulguables. La COM.COM ne peut pas avoir accès aux données de la CAF et elle n'est pas autorisée à les communiquer (réglementation). Celles de l'INSEE sont tout à fait accessibles.

Sur les préconisations

Les services ont bien noté qu'il existe des lacunes liées à la bonne circulation de l'information destinée à la population et à la promotion des propositions de services accessibles sur le territoire. Ce chantier est engagé et entraînera la refonte complète de l'ensemble de cette rubrique du site internet de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a déjà produit un livret « petite enfance » destiné à l'information des familles, qui est en cours de réédition. Il sera notamment disponible dans les mairies.

Il est indispensable d'impliquer plus encore les secrétaires de mairie dans la divulgation de cette information. Elles ont un rôle crucial de relai de l'information et doivent recevoir la formation nécessaire sur les services proposés.

Concernant les MAM, il n'est pas possible de les considérer comme des accueils collectifs, dans la mesure où il s'agit uniquement d'une mise en commun de moyens matériels. Chaque assistante maternelle « s'occupe » des enfants qui lui sont confiés et ne peut prendre en charge les enfants d'une autre assistante qui serait absente.

Envisager la mise en place de crèches parentales nécessite un engagement des citoyens dans la conduite du projet.

Il semble qu'il soit nécessaire, dans les propositions à construire, d'adapter l'offre d'accueil collectif des enfants aux contraintes d'horaires atypiques des parents.

L'auto saisine présentée se limite aux questions de la petite enfance, mais un certain nombre des remarques faites pourraient être transposées à d'autres catégories de population.

Commentaires et remarques des Associations du territoire intervenant sur les questions de petite enfance lors de la rencontre de présentation du 21 septembre 2023 :

Sur les constats

Depuis la dernière CTG, nous sommes souvent restés aux constats, trop rarement ils se sont transformés en actes.

Néanmoins il existe beaucoup de choses :

- Les relais petite enfance (RPE) fonctionnent
- Les P.M.I. travaillent sur l'information aux familles

Il y a un réel problème de choix pour les familles sur les modes de prises en charge de leurs enfants.

Concernant l'accueil au domicile des parents (solution qui peut être parfois une nécessité), il n'existe rien et ce chantier nécessiterait d'être ouvert.

Il n'y a pas sur le territoire de réponses aux besoins de garde sur des temps courts et ponctuels.

Le désir des assistantes maternelles de travailler en commun est plutôt le fait des plus jeunes.

Sur les préconisations

Aujourd'hui il est nécessaire de maintenir au moins l'existant.

Il faut mieux coordonner les logiques communales et communautaires.

Il faudrait que l'information soit mieux organisée et mieux utiliser le réseau des communes.



Il serait nécessaire qu'une proposition de fond puisse être construite, si ce n'est par la collectivité, par le réseau associatif qui pourrait pour se faire mobiliser le dispositif local d'accompagnement (D.L.A).